

REGISTRE DES DÉLIBÉR DU CONSEIL COMMUNA

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Publié le 17/05/2023

05/2023 **5²LO**

ID: 038-200040111-20230516-23_093-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_093

OBJET : GARANTIE AGENCE FRANCE LOCALE L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 19h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 3 mai 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Présents : 25 Pouvoirs : 10 Votants : 35

Résultat des votes :

Pour: 32 Abstention: 3 Contre: 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel); Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers); Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles); Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles); Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers); Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte); Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière); Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc); Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont); Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz); Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz); Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz); Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTHIER (Saint Pierre d'Entremont 38)

<u>Pouvoirs</u>: Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Mathias LAVOLE à Bertrand PICHON MARTIN, Christiane BROTTO SIMON à Christine SOURIS, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Cécile LASIO à Stéphane GUSMEROLI, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Marie José SEGUIN à Martine

MACHON, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Wilfried TISSOT à Anne LENFANT

CONSIDÉRANT la délibération en date du 03 novembre 2020 ayant confié à la Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse la compétence en matière d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

CONSIDÉRANT la délibération N° 18-132 en date du 06 décembre 2018 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT l'acte d'adhésion au Pacte d'Actionnaires de l'Agence France Locale signé le 29 mars 2019, par La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

CONSIDÉRANT les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse afin que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale;

CONSIDÉRANT le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- DÉCIDE que la Garantie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse soit octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires):
- Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est autorisée à souscrire.
- La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.

 La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représe Bénéficiaires ou par la Société Territoriale;

Si la Garantie est appelée, La Communauté de Communes Cœur de Cha sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ou

Envoyé en préfecture le 16/05/2023 Reçu en préfecture le 16/05/2023 Publié le 17/05/2023 Publié le 17/05/2023 ID: 038-200040111-20230516-23_093-DE

 Le nombre de Garanties octroyées par la Communauté de Communes Cœur sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale dans la limite des sommes inscrites au budget tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

- AUTORISE la Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pendant la durée du mandat, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes;
- **AUTORISE** la Présidente à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 16 mai 2023, La Présidente, Anne LENFANT